



PUBLICATIONS DE LA SORBONNE



CAIRN.INFO  
MATIÈRES À RÉFLEXION

## ARCHIVES ORALES ET RECHERCHE CONTEMPORAINE

Une histoire en cours

[Vincent Duclert](#)

Éditions de la Sorbonne | « Sociétés & Représentations »

2002/1 n° 13 | pages 69 à 86

ISSN 1262-2966

DOI 10.3917/sr.013.0069

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2002-1-page-69.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

© Éditions de la Sorbonne. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Vincent Duclert

La mémoire des personnes, saisie dans le temps de son oralité, constitue-t-elle pour les historiens une archive comme une autre? Fonde-t-elle, à travers le processus de recueil du témoignage, une conception et des pratiques nouvelles de la recherche? Représente-t-elle une nouvelle manière de faire de l'histoire, au plus proche du présent, une nouvelle façon d'écrire et définir l'histoire contemporaine? Telles sont quelques-unes des questions que se posent à ceux qui, notamment parmi les contemporanéistes<sup>1</sup>, investissent cette pratique, animés du souci de donner des bases solides à une historiographie encore instable, à l'heure des tentations du « devoir de mémoire »<sup>2</sup>.

Ce désir des historiens pour le témoignage oral et sa pratique recouvre un domaine de dénomination plurielle, un objet d'interrogation et de confrontation, un motif de débat, d'espoir, d'incertitude. Porté par des héritages anglo-saxons anciens et puissants, travaillé par des archivistes en quête d'expériences nouvelles, développé par des sciences sociales dominantes dans le champ du contemporain, installé dans l'espace public et dans la pratique politique, le témoignage oral s'est imposé également aux historiens de l'hexagone sans qu'ils ne parviennent véritablement, ni à en fixer la place dans le processus de la recherche, ni à en développer un modèle empirique, ni à en concevoir une épistémologie pratique, ni *a fortiori* à désigner une norme commune ou une dénomination stable.

On continue de parler, souvent indistinctement, d'« archives orales », de « sources orales », d'« histoire orale », de « témoignage oral », de « mémoire vivante »<sup>3</sup>. Des essais

---

1. Des historiens spécialistes d'autres périodes ont pu avoir recours à l'« histoire orale », surtout lorsque des mémoires anciennes ont été transmises oralement. Voir Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.

2. Olivier Laliou, « L'invention du "devoir de mémoire" », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, pp. 83-94.

3. La collection « Mémoire vivante », dirigée par Perrine Simon-Nahum, a ainsi été créée en 2000 aux éditions Flammarion. Il s'agit de la publication d'entretiens raisonnés avec une personnalité.

de définition ont souvent été proposés, mais ils n'ont guère été suivis d'effets normatifs. Le lien des historiens avec les archivistes et les autres sciences sociales ne s'est pas non plus réalisé alors que les expériences étaient, sinon communes, du moins assez proches pour susciter des convergences. Des collaborations ont montré pourtant leur capacité d'enrichissement, d'autant mieux qu'avec le témoignage oral, mémoire triplement vivante pour ce qu'elle restitue du passé, ce qu'elle révèle du présent et ce qu'elle crée dans l'instant, c'est une expérience d'histoire, d'archives et de société qui est faite en permanence.

L'histoire sociale qui se fonde sur les archives orales est cependant beaucoup plus délicate que celle qui s'adosse à des archives matérielles. La tentation a été forte, par exemple, de considérer que la parole exprimée était déjà une forme d'histoire, une histoire accessible et nécessaire. Son statut de source est pourtant beaucoup plus important puisqu'en intervenant à l'origine du travail de l'historien, elle peut en transformer la pratique et le sens. Tout l'enjeu reste de démontrer que l'« histoire orale » n'est pas une histoire, mais une épreuve de l'histoire, une expérience de ce qu'est l'historicité à travers la constitution d'une documentation immédiate et vivante. C'est sa vérité, et cette vérité-là est remarquable.

L'histoire de ce désenchantement est aussi une histoire française. Elle est loin d'être inachevée parce qu'il demeure difficile à chacun de se situer dans les enjeux de cette pratique aux multiples séductions. D'où la valeur de toute réflexion sur l'histoire orale dès lors qu'elle choisit d'assumer les difficultés, la complexité et le passé d'une pratique. Son avenir sera ce qu'en feront les historiens d'aujourd'hui.

## *Naissances anglo-saxonnes de l'histoire orale*

L'histoire orale ou *oral history* est née aux États-Unis d'une expérience et d'une décision. L'expérience fut celle des anthropologues de l'université de Chicago qui, dans les années 1920, « ont commencé à réaliser les premiers entretiens biographiques avec des personnes ne sortant pas de l'ordinaire, paysans, ouvriers, et avec leurs familles »<sup>4</sup>. La décision, elle, fut le choix de Franklin D. Roosevelt d'engager un programme de collecte et de conservation de la mémoire des combattants de la Seconde Guerre mondiale. L'armée américaine adhéra aussitôt au vœu présidentiel et les premiers entretiens commencèrent en novembre 1943, sur le théâtre même des opérations. « Nous proposons donc de les appeler “témoignages immédiats”, écrit l'historienne Georgette Elgey. Ils

4. Patrick Fridenson, « Avant-propos », *Études et Documents*, n° III, 1991, p. I. Sur les expériences fondatrices de Chicago, voir Jean-Michel Chapoulie, *La Tradition sociologique de Chicago*, Paris, Le Seuil, 2001. Avant la Seconde Guerre mondiale, certains écrivains américains eurent recours aux témoignages oraux d'anciens esclaves du vieux Sud, afin de conduire une histoire de l'esclavage.

comblent admirablement les lacunes d'une documentation écrite dont se soucient légitimement peu les combattants dans le feu de l'action ». <sup>5</sup>

Ces deux précédents déterminèrent outre-atlantique l'émergence d'un puissant mouvement en faveur de l'histoire orale conçue comme un outil pour penser la guerre et mieux gouverner, mais aussi comme moyen de connaître des minorités auxquelles était restée trop longtemps indifférente l'histoire académique, comme mode d'intervention devant les drames collectifs, voire de gestion des traumatismes de mémoire <sup>6</sup>.

### *Des programmes généralisés*

À la suite de cette première et vaste expérience, le Pentagone institutionnalisa la pratique en envoyant sur tous les théâtres d'opération des « détachements d'histoire militaire », qui réalisèrent sur le moment des entretiens individuels et collectifs systématiques. La pratique se diffusa rapidement, bénéficiant du développement accéléré des techniques d'enregistrement et de conservation. Un journaliste du *New York Times* utilisa le magnétophone pour garder les entretiens qu'il réalisait avec des responsables politiques new-yorkais. Devenu enseignant à Columbia University, Allan Nevins créa le *Columbia Oral History Office*, « le premier centre d'histoire orale qui ait jamais existé, toujours le plus important de nos jours » <sup>7</sup>. Dès lors, les universités se lancèrent dans des séries d'entretiens avec les acteurs de la vie politique, économique, scientifique, intellectuelle, artistique, religieuse, etc., tandis que de nombreuses bibliothèques – qui, aux États-Unis, conservent une part dominante des archives privées – et des institutions politiques (comme le Sénat) accomplirent des tâches comparables. Des centres d'histoire orale furent créés, d'abord auprès des universités (89 en 1965) puis dans de nombreuses organisations (musées, bibliothèques, syndicats,...). Ce travail d'*oral history* appliquée à la *public history* essaima à l'extérieur des frontières américaines. Un seul exemple démontre cet impact. La Commission européenne décida en effet de mener elle-aussi un projet de collecte des témoignages. « Des voix pour l'Europe », achevé en avril 2000, a été mené en collaboration avec l'Institut européen de Florence et des historiens de huit pays de l'Union, dans le but de recueillir et conserver les témoignages des hommes et des femmes qui ont fait l'Europe.

### *Une contre-histoire*

L'attention portée aux minorités procède également de la naissance de l'*oral history*, qui a ainsi contribué à contester l'histoire académique et suscité le développement d'une

5. Georgette Elgey, *Les « Archives orales ». Rôle et statut*, Paris, Éditions des Journaux officiels, 2001, p. 12.

6. Nous reprenons partiellement la typologie proposée par Georgette Elgey, *ibid.*

7. *Ibid.*, p. 13.

très active contre-histoire. Les États-Unis disposèrent rapidement de centres puissants comme celui de Columbia University. Des programmes ambitieux naquirent aussi au Canada<sup>8</sup>, en Amérique latine et en Grande-Bretagne, notamment sous l'inspiration des travaux d'histoire sociale de Edward P. Thompson<sup>9</sup>, de l'action de David Lance à l'*Imperial War Museum* dès 1972 et de la création de l'*Oral History Society* en 1973 (université d'Essex). Des institutions aussi différentes que la *British Library*, la BBC<sup>10</sup>, le réseau associatif local ou des fondations politiques<sup>11</sup> participèrent au dynamisme britannique. L'Allemagne, la Belgique, l'Italie, l'Espagne adoptèrent ces pratiques de « contre-histoire » visant souvent à contribuer à la résolution des déséquilibres mémoriels, générationnels, sociaux, régionaux, ethniques<sup>12</sup>. Restaurer le local, l'ordinaire, le simple permettait ainsi de reconstruire le national, l'exceptionnel, le complexe. Des revues d'histoire orale, des programmes d'enquête virent le jour dans ces pays.

### *La parole des témoins*

L'« histoire orale » comme mode d'intervention sociale a joué un rôle majeur dans la compréhension des drames collectifs et dans la recherche de thérapies pour les survivants. Devant la découverte de l'extermination des juifs d'Europe par le régime nazi, des programmes gouvernementaux et universitaires, des fondations publiques et privées<sup>13</sup> s'engagèrent dans une entreprise de mémoire et d'histoire où la parole du témoin devenait essentielle, à la fois comme source d'information pour les historiens et processus de survie pour les victimes et leurs familles. L'ouverture de procès en Israël, en France, en Italie

8. Bruno Jean, David Millar et Marcel Juneau, *L'Histoire orale*, Québec, 1978. Pour une expérience spécifique, voir *Mémoires d'une époque. Un fonds d'archives orales au Québec* (Gabrielle Lacjance dir.), Institut québécois de recherche sur la culture, 1987.

9. Edward P. Thompson, *The Voice of the Past*, Oxford-New York, 1988. Voir aussi « Des récits de vie à l'analyse du changement social », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXIX, 1980; Miguel Abensour, « La passion d'Edward P. Thompson », in Edward P. Thompson, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1988, pp. I-XVI.

10. Edward P. Thompson, « The BBC Archives », *Oral History*, vol. 1, n° 2, Colchester, 1971.

11. Anthony Seldon, Joanna Pappworth, *By Word of Mouth. « Elite » Oral History*, London-New York, 1983.

12. Pour exemple, le cas italien, avec la mise au point publiée par Paola Carrucci et Giovanni Contini, *Rassegna degli Archivi di Stato, Le fonti orali*, Roma, 1988, et l'enquête menée par Nuto Revelli, *Le Monde des vaincus*. Plus généralement, voir Helga Bories-Sawala, « Erinnerung – Göttin, Liebesdienerin, Kroneugin? Zum Stand der Oral History in Europa », *Francia. Forschungen für Westeuropäischen Geschichte*, vol. 24/3, 1997, pp. 117-132.

13. Le succès du film *La Liste de Schindler* et les critiques qu'il provoqua chez les historiens amenèrent son réalisateur, Steven Spielberg, à créer une fondation (*Survival of the Shoah Visual History Foundation*) qui a recueilli 48 000 témoignages audiovisuels émanant de survivants (chiffre donné par le réalisateur, *Le Monde*, 1<sup>er</sup> oct. 1998).

pour juger les responsables du génocide ouvrit encore une autre voie d'élaboration et d'utilisation de cette histoire orale, confrontée désormais au problème crucial de la disparition progressive des derniers témoins<sup>14</sup>, mais aussi à la complexité croissante de la collecte du témoignage et du fonctionnement de la mémoire. Cette politique du témoin et du témoignage a pu s'étendre à d'autres drames collectifs qui exigeaient autant la compréhension des historiens que l'écoute des victimes. L'extension de la notion juridique de « crime contre l'humanité » renforça cette évolution en faveur de la parole survivante, de même que les moyens matériels venus des procédures de recouvrement des spoliations de biens juifs, comme avec la Fondation de la Shoah créée en France au lendemain de la conclusion des travaux de la Mission d'études sur la spoliation des Juifs de France (2000).

### *L'ambivalence d'une source*

L'histoire orale forgée aux États-Unis a suivi une évolution historique allant, selon Patrick Fridenson, de « la naissance du récit de vie individuel [à] l'apparition de la biographie collective, qui donne à voir et à entendre ». Un second caractère original a été le type d'exclusive qu'a prise l'enquête orale sur tout autre forme de sources ou d'archives. L'histoire orale est devenue un *Eldorado* dont la richesse a permis d'ouvrir à la connaissance de vastes champs du passé, mais dont la conséquence a été parfois d'encourager dans la recherche un militantisme peu compatible avec les principes de rigueur scientifique.

Menée au contraire par des historiens qui en maîtrisaient l'usage, l'histoire orale constitua une dynamique ancrant l'histoire sur de nouveaux espaces, dans de nouvelles sociétés, pour de nouvelles individualités, aux États-Unis puis dans le reste du monde<sup>15</sup>. « On mesura ainsi le chemin qui a été ainsi parcouru, résume Patrick Fridenson. D'un éclairage inédit sur « les groupes silencieux et dominés » qui était la préoccupation des chercheurs des années 1920, on est passé dans les années 1980 à la mise en valeur du poids de la quotidienneté, souvent plus lourd que les événements, et des règles non écrites, ainsi qu'au repérage de l'écart entre le discours et la réalité »<sup>16</sup>.

### *Expériences françaises*

L'influence de l'*oral history* fut importante pour l'hexagone, tant dans l'apparition de la biographie collective que dans l'émergence du récit de vie. Ce dernier fut cependant

14. Nicolas Weil, « La Shoah, la mémoire et les historiens », *Le Monde*, 5-6 mai 1996.

15. En Europe, en Amérique latine, en Afrique où la mémoire orale est fondamentale dans la transmission de la civilisation.

16. Patrick Fridenson, « Avant-propos », *loc. cit.*, p. VI.

plus lent et plus tardif à s'imposer. Dans les deux cas, l'implication des historiens fut réelle sans que les problèmes posés par cette pratique de recherche soient vraiment résolus, ni dans la maîtrise d'un type de sources archivistiques très particulier, ni dans la relation avec les autres sciences sociales intervenues massivement sur un terrain auquel elles pouvaient plus encore s'identifier.

### *Des origines politiques et sociales*

Comme aux États-Unis, et pour la même période de la Seconde Guerre mondiale, les autorités politiques françaises commencèrent à développer des structures permettant la collecte d'archives orales. Le manque de sources écrites caractéristique de ce conflit et l'apparition de nouvelles techniques d'enregistrement de la voix soutenaient une telle évolution. Une Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France fut instituée en octobre 1944<sup>17</sup>, à laquelle succéda en 1951 un Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale<sup>18</sup>. Celui-ci réalisa d'importantes campagnes d'entretiens<sup>19</sup>. Entre temps, Vincent Auriol avait introduit à l'Élysée des pratiques d'enregistrements – « pour l'histoire » – de certaines discussions au sommet<sup>20</sup>. En marge de ces grandes campagnes, des initiatives plus locales se développèrent, mais sans constituer un réseau national ou entrer dans une politique publique globale<sup>21</sup>.

Loin de ces centres institutionnels, des acteurs sociaux développèrent la quête d'archives orales avec des objectifs assez similaires, visant à la reconnaissance par la connaissance. A.T.D. Quart Monde, les mineurs de charbon du Nord et du Pas-de-Calais, ou, plus récemment, l'association Mémoire et Racines constituèrent d'importantes sources pour l'histoire individuelle et collective, à la manière de l'*oral history*. Cette documentation vivante devenait également disponible pour les historiens qui choisirent eux-mêmes, à la fin des années 1970, d'étendre la pratique du témoignage oral à la totalité de l'histoire contemporaine – et pas seulement à celle du second conflit mondial. La création de l'Institut d'histoire du temps présent en 1978-79 contribua largement à cette évolution.

17. Voir Odette Merlat, « La Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France », *Revue historique*, n° 197, 1947, pp. 70-78.

18. Henri Michel, « Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 124, oct. 1981, pp. 1-17.

19. L'ensemble de ces entretiens est conservé aux Archives nationales (CHAN, 72 AJ/Seconde Guerre mondiale).

20. Ces enregistrements constituèrent la matière des sept tomes du *Journal du septennat (1947-1953)*, Paris, Armand Colin, 1970-1980.

21. Des Archives départementales s'intéressèrent, dès les années 1950, au témoignage oral et à sa collecte, parfois en relation avec la conservation de la mémoire de la Résistance.

## *L'investissement des contemporanéistes*

Intégré à la nouvelle structure CNRS, le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale disparut en 1978, au terme d'un travail qui avait pu permettre le recueil de plus de trois mille cinq cents témoignages. En parallèle, d'autres opérations avaient été menées, en direction de l'histoire des élites politiques et des expériences de gouvernement (Fondation nationale des sciences politiques), de l'histoire administrative long-temps incarnée par l'ancien haut fonctionnaire Guy Thuillier, et de l'histoire économique et financière encadrée à partir de 1987 par un Comité du ministère de l'Économie et des Finances.

Dès sa fondation, l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP) lança plusieurs campagnes de collecte de témoignages oraux, en liaison étroite avec la notion d'histoire du temps présent. L'institut engagea en parallèle une réflexion théorique sur la pratique de la dimension orale. Il organisa des rencontres fréquentes, colloques, tables rondes et en publia les actes<sup>22</sup>. Une synthèse vit le jour en 1992, fixant les « acquis de la recherche dans le domaine de l'histoire orale<sup>23</sup> » et décrivant la spécificité de l'expérience française en regard des héritages anglo-saxons<sup>24</sup>. L'IHTP élaborait également des bibliographies régulières<sup>25</sup>, collectait les informations disponibles sur les expériences françaises<sup>26</sup> et étrangères<sup>27</sup>, contribuant à dynamiser une pratique qui dépassait de loin les cadres institutionnels<sup>28</sup>. L'IHTP fit sortir l'histoire orale de la « préhistoire<sup>29</sup> », favorisant des rencontres entre les pionniers de cette pratique<sup>30</sup> et des chercheurs qui n'étaient même pas nés à cette époque de fondation<sup>31</sup>, soutenant le travail des archivistes, envisageant un rap-

22. *Problèmes de méthode en histoire orale*, Paris, IHTP-CNRS, 1981 ; « Histoire orale et histoire des femmes », *Bulletin de l'IHTP*, supplément n° 3, 1982 ; « Questions à l'histoire orale », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987.

23. Danièle Voldman, « Avant-propos », dans *La bouche de la vérité? La recherche historique et les sources orales*, Paris, IHTP-CNRS, 1992, 163 p., ici p. 7.

24. Les auteurs récusent ainsi le genre de l'*oral history*, par trop militant, pour préférer la notion de « sources orales » (*ibid.*, p. 8).

25. Des bibliographies internationales furent régulièrement proposées. Voir « L'histoire orale en France : orientation bibliographique », *Bulletin de l'IHTP*, n° 1, juin 1980, pp. 27-43 ; Helen Chenu et Danièle Voldman, « Éléments pour une bibliographie internationale d'histoire orale », *Bulletin de l'IHTP*, n° 17, sept. 1984, pp. 23-42 ; Laurent Douzou, « Éléments de bibliographie. La recherche historique et les sources orales », in *La Bouche de la vérité, op. cit.*, pp. 125-161.

26. Jean-Pierre Rioux et Danièle Voldman (dir.), *L'Histoire orale en France. Répertoire des chercheurs*, Paris, IHTP-CNRS, 1982, 60 p.

27. Cf. Mercedes Vilanova et Cristina Borderias, « L'histoire orale et ses enseignements, un exemple en Catalogne », *Bulletin de l'IHTP*, n° 11, mars 1983, pp. 22-34 ; Michaël Pollak, « L'histoire orale en RFA et à Berlin-Ouest », *Bulletin de l'IHTP*, n° 17, sept. 1984, pp. 18-22.

28. Parmi les historiens qui se retrouvèrent sur ces terrains, appartenant ou non à l'IHTP, on peut citer Laurent Douzou, Patrick Fridenson, Philippe Joutard, Pierre Laborie, Freddy Raphaël, Jean-Pierre Rioux, Guy Thuillier, Danièle Voldman.



prochement avec les sciences sociales. Davantage repérés qu'assumés, ces liens nécessaires demeurent les horizons actuels des historiens engagés dans l'expérience du témoignage oral.

### *Le poids des sciences sociales*

L'enquête orale est à la base des sciences sociales et de leur développement. L'histoire contemporaine et ses historiens se sont tenus à l'écart de ce vaste mouvement, à la fois parce qu'ils n'en mesuraient pas nécessairement la portée, mais aussi parce qu'ils voulaient manifester leur scepticisme devant des pratiques trop fonctionnalistes. Rares ont été ceux qui choisirent d'entrer dans un dialogue constructif avec les sciences sociales<sup>32</sup>, si bien que la problématique du témoignage et de la mémoire a été confiée à des non-historiens, sociologues, anthropologues, ethnologues ou même philosophes. Contrairement au cas américain où l'initiative des sociologues de Chicago mobilisa des historiens, le lien avec l'histoire ne se réalisa pas en France, ou très peu<sup>33</sup>.

Avec les sciences sociales, les historiens se trouvent placés devant un véritable continent théorique et méthodologique qui contraste avec la faiblesse de leurs propres énoncés. La réflexion sur « l'entretien ethnographique », selon l'expression forgée par le sociologue Stéphane Beaud<sup>34</sup> a été et continue d'être un ressort fondamental pour des disciplines se nourrissant du travail réalisé sur le temps social des acteurs. Lancé en 1973, l'exemple du programme de constitution d'archives orales de la Sécurité sociale est emblématique de ce dynamisme qui intervient jusque dans le champ de l'histoire. La mission fut confiée à une équipe de chercheurs dirigée par la sociologue Dominique

29. Daniel Bertheaux, « L'histoire orale en France: fin de la préhistoire », *International Journal of Oral History*, vol. 2, n° 2, Westport, 1981.

30. Comme Henri Michel, qui avait piloté le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

31. Olivier Wieviorka réalisa une série d'entretiens pour sa thèse (*Une certaine idée de la Résistance: Défense de la France 1940-1949*, Paris, Le Seuil, 1995) et publia un ouvrage entièrement fondé sur la publication de témoignages d'anciens résistants devenus de hautes personnalités politiques (*Nous entrerons dans la carrière. De la Résistance à l'exercice du pouvoir*, Paris, Le Seuil, 1994).

32. Michael Pollack, « L'entretien en sociologie », in *La Bouche de la vérité*, op. cit., pp. 109-114.

33. Les recherches menées par Philippe Joutard sur la mémoire camisarde des Cévennes et son mode de transmission – essentiellement orale – furent ainsi publiées en 1983 sous un titre évocateur (*Ces voix qui nous viennent du passé*, op. cit., et *La Légende des camisards: une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1985). Elles fondent dans la tradition de l'« histoire orale à la française » un genre plus ethnographique, une approche « au ras du sol » dont l'historien de la mémoire et sa femme se veulent les ardents défenseurs (voir Geneviève Joutard, « L'enquête orale en classe », *Historiens & Géographes*, n° 285, juin-juil. 1981 ; Philippe Joutard, « Historiens, à vos micros! Le document oral », *L'Histoire*, n° 12, 1979, pp. 106-112).

34. Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, sept. 1996.

Aron-Schnapper. Les travaux s'entourèrent rapidement d'une réflexion plus théorique dont témoignent le volume publié en 1980<sup>35</sup> et des numéros spéciaux de revues<sup>36</sup>, qui posaient le problème majeur de la distinction entre « archives orales » et « histoire orale ».

Cet appel à la réflexion commune lancé aux historiens resta sans suite. Les « questions impertinentes » que les sciences sociales pouvaient poser aux « historiens oraux »<sup>37</sup> ne constituèrent pas un terrain de rapprochement, en dépit de l'importance qu'elles reconnaissaient à la dimension historique dans la pratique du témoignage oral<sup>38</sup>. Cette occasion manquée, si elle éloigna les sciences sociales de l'histoire contemporaine, n'en fut pas moins lourde de conséquences pour la capacité des historiens à comprendre le temps présent. La réflexion sur la mémoire collective, sur le temps ordinaire, sur la parole captive, sur l'identité du témoin fut menée d'abord par les sciences sociales.

### *La part des archivistes*

Les services publics d'archives n'ont pas été les initiateurs directs du mouvement qui a conduit l'« histoire orale » à rapidement s'implanter en France. Ils ont su néanmoins développer une pratique qui a eu droit de cité dans les Archives au tournant des années 1970 et des années 1980, et qui s'est transformée en une dynamique très positive. L'histoire de la rencontre entre les services d'archives et les archives orales date des années 1970. Elle débute par la mission de réflexion sur les documents sonores et audiovisuels, confiée par le ministre des Affaires culturelles au conseiller d'État Guy Braibant en 1972. En 1979, et alors que la loi du 3 janvier redéfinissait profondément l'extension des missions archivistiques, la direction des Archives de France adhéra à l'Association française d'archives sonores qui venait de se créer, et elle entra trois ans plus tard à son Conseil d'administration. En 1982, l'Association des archivistes français (AAF) créait une section

35. Dominique Aron-Schnapper et Danièle Hanet avec Sophie Deswarte et Dominique Pasquier, *Histoire orale ou archives orales? Rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité sociale* [1987], Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 1992.

36. La liste de ces articles, publiés dans les *Annales ESC* (avec un dossier de la revue sur « Archives orales : une autre histoire », 1980, pp. 124-199), dans la *Revue française de Sociologie*, etc., est indiquée dans le volume (*ibid.*, p. 11sq).

37. Cf. Dominique Schnapper, « Questions impertinentes aux historiens oraux », *Commentaire*, n° 23, 1983, pp. 655-660.

38. « Même si les spécialistes de sciences humaines sont plus sensibles aux problèmes généraux et ont tendance à privilégier le présent, alors que les historiens (au sens étroit du terme), soucieux de savoir aussi “ce qui s'est passé, à un endroit donné, à un moment du passé” portent plutôt leur attention sur les faits singuliers du passé, la nature scientifique est la même pour tous ceux que nous qualifierons d’“historiens”, que leur formation et leur appartenance universitaire les classent en sociologues, ethnologues ou politologues : dans leur entreprise de recueil et d'exploitation de sources orales, ils jouent le rôle d’“historiens” » (Dominique Aron-Schnapper et Danièle Hanet, *Histoire orale ou archives orales?, op. cit.*, p. 13).

« Archives orales », qui allait fonctionner comme un pôle de réflexion pour des expériences multiples. Les services d'archives allaient alors développer des pôles d'archives orales, notamment aux Archives nationales sur l'initiative de Chantal de Tourtier-Bonazzi qui dirigeait la section contemporaine (devenue section du XX<sup>e</sup> siècle)<sup>39</sup>. Un bilan de cette action a été proposé en 1999 par Agnès Callu<sup>40</sup>, responsable depuis 1995 d'un secteur qui a choisi de jouer sur la complémentarité entre archives écrites et témoignages oraux<sup>41</sup>.

D'autres centres des Archives nationales comme celui de Roubaix, spécialisé sur le monde du travail, développèrent également une politique d'enquêtes orales, très présente aussi dans des Archives départementales ouvertes sur le monde local<sup>42</sup>. Les Missions des Archives nationales dans les ministères, les administrations centrales et les établissements publics s'intéressèrent également aux archives orales, soit en décidant de leur création, soit en sollicitant le versement des enregistrements menés dans d'autres cadres, associatifs, professionnels, scientifiques<sup>43</sup>. Les institutions archivistiques dépendant du ministère de la Culture rejoignaient ainsi les unités de conservation des ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Le service historique de l'armée de terre est considéré comme une institution pilote, produisant des archives orales avec « le matériel le plus moderne et la méthodologie la plus aboutie »<sup>44</sup>.

Les archives orales, comme les archives privées auxquelles elles appartiennent, entrent également dans le cadre des activités des centres concurrents des Archives nationales, comme la Bibliothèque Nationale de France et son département de l'Audiovisuel, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre), l'Institut mémoires de l'édition contemporaine, ainsi que de nombreux musées et institutions patrimoniales (Mémorial de la Paix à Caen, Mémorial Leclerc à Paris, Éco-musée de

39. Un relevé des Documents sonores et audiovisuels est proposé par l'*État général des fonds*, t. V, 1940-1958, Paris, Archives nationales, 1988, pp. 322-330.

40. Agnès Callu, « Le Département des collections audiovisuelles du Centre historique des Archives nationales », *Histoire et Archives*, n° 6, 1999, pp. 139-144. Cet article poursuit les analyses présentées par Chantal de Tourtier-Bonazzi, « Les Archives nationales et les sources orales », *Bulletin de l'IHTP*, n° 20, 1985, pp. 13-17, et Sophie Malavieille, « Les archives sonores aux Archives de France. Archives nationales, section contemporaine », *Sonorités*, n° 13, 1985, pp. 5-6.

41. L'inventaire du fonds de Pierre Lefranc réalisé par Agnès Callu est révélateur de cette méthode puisqu'il s'organise autour de trois types d'archives, écrites, iconographiques et orales (*Papiers Pierre Lefranc* [569 AP], par Agnès Callu, Paris, CHAN, 1999, 175 p.).

42. Georgette Elgey note que « cette collecte est surtout importante dans les départements nouveaux, où les fonds sur support-papier, relativement restreints, rendent mal compte de l'histoire, de la complexité de la mémoire collective et des parcours individuels. » (*Les « Archives orales »...*, *op. cit.*, p. 22).

43. Ainsi la Mission dirigée par Ghislaine Bidault installée auprès du ministère de la Recherche recevra-t-elle, après transcription des bandes, 200 heures d'enregistrement d'un programme d'histoire orale de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique mené à l'EHESS.

44. Georgette Elgey, *Les « archives orales »*, *op. cit.*, p. 28. Deux volumes d'*Histoire orale* (Hervé Lemoine et alii) ont été publiés en 1997 et 2001.

Fresnes, ATP de Paris, etc.). Des institutions privées, tels l'Institut des Archives sonores ou l'Association Mémoire et Racines, participent à ce mouvement général où se conjuguent deux préoccupations : conserver des traces sonores anciennes ou récentes<sup>45</sup>, constituer des fonds documentaires sur la base d'une collecte de témoignages oraux. La constitution d'archives orales demeure aussi l'une des missions des Comités d'histoire installés dans les années 1980 et 1990 auprès d'institutions publiques, de grandes associations et d'entreprises privées<sup>46</sup>, de même qu'elles apparaissent comme l'un des axes forts du développement des « fondations démocratiques à vocation politique »<sup>47</sup>. Les grandes centrales syndicales disposent aussi de centres de documentation assurant la collecte de témoignages (FEN, CGT, FO, CFDT), de même que certaines associations militantes ou que certains intellectuels, à l'exemple du polytechnicien Marc Chervel qui interrogea des officiers républicains confrontés aux guerres coloniales<sup>48</sup>.

## *L'heure des bilans*

L'initiative individuelle en matière de collecte d'archives orales rend compte, en effet, de la part croissante de l'investissement des témoins, devenus acteurs de la mémoire. Le recours aux témoins, à leur mémoire et à leur parole a donné une incontestable impulsion à l'histoire du temps présent et au développement des nouvelles archives. S'ensuivent des relations parfois tendues avec des historiens qui n'ont pas été préparés à ce nouveau statut du témoin, tandis que l'émiettement accéléré des services d'archives ne facilitait pas leur travail. Des remises en question paraissent inévitables. Elles semblent devoir passer par un travail préalable d'enquêtes et de bilans sur des pratiques communes.

45. Quatre CD ont été ainsi, en 1998, entièrement consacrés aux archives sonores du socialisme, et accompagnés d'un livret explicatif. Le fonds reproduit provient en grande partie du catalogue « La Voix des nôtres », maison de disques liée à la SFIO. Certains choix paraissent néanmoins peu cohérents historiquement (*Anthologie sonore du socialisme. Enregistrements historiques, documents inédits, 1789-1939*, présentés par Jean-Yves Patte, Paris, Frémeaux et associés, 1998, quatre CD et un livret).

46. Florence Descamps, « Avant-propos », *Guide des Comités d'histoire et des Services historiques*, Club des comités d'histoire, Paris, SIG, 1999, p. 5.

47. Jacques Oudin, *Les Fondations démocratiques à vocation politique en France*, Paris, La Documentation française, 1997. Citons à titre d'exemple l'Office universitaire de recherche socialiste, l'Institut Pierre Mendès-France, l'Institut et Fondation Charles-de-Gaulle.

48. Marc Chervel, en collaboration avec Georges Alziari et alii, *De la Résistance aux guerres coloniales. Des officiers républicains témoignent*, Paris, L'Harmattan, 2001. Cet ouvrage a été précédé par la publication dans les *Cahiers Jean Jaurès* du chapitre consacré à Michel Herr (« Michel Herr, normalien, officier, communiste », n° 140, 1996, pp. 106-127). Georgette Elgey indique le travail mené par Amédée Thevenet pour « recueillir les témoignages de tous les soldats et sous-officiers survivants des camps de prisonniers du Viet-minh » (*Les « Archives orales »...*, *op. cit.*, p. 27).

## Une enquête nationale

La première initiative majeure est celle prise par deux conservateurs d'archives responsables de secteurs d'histoire orale, Agnès Callu et Hervé Lemoine, qui, en 1998, décident de lancer une enquête nationale en direction des six mille institutions pouvant posséder des archives sonores, audiovisuelles ou orales, en leur adressant « une notice adaptée, nourrie d'exemples »<sup>49</sup>. Deux mille institutions se firent connaître et transmirent sept cents réponses positives. « Les grandes tendances sont d'ores et déjà connues », explique Agnès Callu. Celles-ci rejoignent les conclusions d'études ponctuelles comme celle qui a été menée par le sociologue Claude Dubar sur l'archivage des données des sciences sociales<sup>50</sup>.

Le dépouillement systématique des réponses constituera une base de données (Historal) qui formera la matière d'une partie des trois volumes d'un *Guide de recherche en Sciences sociales: Le Patrimoine sonore et audiovisuel français. Entre archives et témoignages*<sup>51</sup>. Cet ouvrage ne se réduira pas à un simple inventaire des ressources archivistiques et de leur valorisation. Il participera de ce fait au travail nécessaire de réflexion théorique et empirique sur les instruments de recherche. En effet, le catalogue général « sera précédé de mises au point historiques, historiographiques et bibliographiques et suivi d'un volume d'index et annexes indispensables pour en posséder la vision cavalière »<sup>52</sup>. L'action d'Agnès Callu et d'Hervé Lemoine en faveur de la connaissance et de

49. Agnès Callu, « Le Patrimoine sonore et audiovisuels français: entre archives et témoignages, guide de recherches en sciences sociales: attendus et premiers résultats », *Colonnes*, (à paraître. Je remercie son auteur de m'avoir communiqué le tapuscrit de cet article). Voir aussi, sur cette entreprise, Agnès Callu et Hervé Lemoine, « À la recherche du patrimoine sonore et audiovisuel français: un premier bilan », *Bulletin de l'Association des détenteurs de documents audiovisuels et sonores*, n° 16, 2000, pp. 25-27, et Agnès Callu (dir.), *Histoire et archives orales: enjeux et questionnements*, Actes du séminaire organisé par l'École nationale du Patrimoine, 22-24 sept. 1999, à paraître.

50. « Les services d'archives et les musées d'histoire et notamment ceux dits "de société" œuvrent très notablement pour mettre en valeur un patrimoine local; les administrations comme les entreprises, à la recherche de leur propre passé et dans un but de cohésion sociale, sont à l'écoute des pionniers du système; les mouvements d'anciens combattants et notamment les amicales de résistants et déportés agissent dans l'efficacité pour respecter le "devoir de mémoire". En négatif, les bibliothèques s'inscrivent davantage dans une politique de service public que dans une démarche patrimoniale; l'Université, qui génère d'innombrables campagnes d'entretiens pour étayer des travaux de recherche, se montre encore trop souvent incapable de les conserver et de les valoriser; quant aux collectionneurs privés, soucieux de ne pas attirer l'attention sur des trésors à préserver, ils ne se montrent guère pressés de décrire leurs fonds ». (Agnès Callu, « Le Patrimoine sonore et audiovisuels français: entre archives et témoignages, guide de recherches en sciences sociales: attendus et premiers résultats », *loc. cit.*).

51. Dirigé par Agnès Callu et Hervé Lemoine, il sera publié en 2001 par la Direction des Archives de France et par le Service historique de l'armée de terre avec la collaboration de l'Institut des Archives Sonores.

52. Agnès Callu, « Le Patrimoine sonore et audiovisuels français: entre archives et témoignages, guide de recherches en sciences sociales: attendus et premiers résultats », *loc. cit.*

l'analyse des archives orales (au sein d'un ensemble plus large) ne s'est pas limitée à cette entreprise patrimoniale et scientifique. Elle s'est développée en direction de l'enseignement<sup>53</sup> et les a menés à servir d'expert pour la réalisation d'un rapport officiel.

### *Un rapport du Conseil économique et social*

Le 20 mars 2000, le Premier ministre saisissait le Conseil économique et social d'un avis sur les « archives orales », dont la responsabilité fut confiée à l'historienne Georgette Elgey. La saisine gouvernementale portait bien sur « les témoignages oraux, communément appelés "Archives orales" », une dénomination impropre selon le rapporteur parce qu'il ne s'agit pas d'archives *stricto-sensu*<sup>54</sup> et parce qu'elles ne sont pas toujours « orales »<sup>55</sup>. La contestation terminologique s'accompagnait du constat d'un « vide juridique [qui] ne peut durer sans poser d'inextricables problèmes »<sup>56</sup>.

Pour tenter de les résoudre, le rapport du Conseil économique et social opéra d'abord un rappel des expériences et des héritages étrangers, puis réalisa un état des lieux des ressources, des programmes et des institutions disponibles dans l'hexagone. Georgette Elgey conclut sur une triple réalité : « l'extraordinaire foisonnement » du champ « qui n'a rien à envier à ce qui existe hors de France », « l'absence, en dépit des efforts des uns et des autres, d'un programme cohérent de collecte de témoignages oraux, comme il en est un pour les archives traditionnelles », et « la reconnaissance par tous, simples citoyens ou chercheurs, de l'importance des témoignages oraux à condition toutefois que leur recueil et leur utilisation soient scientifiques »<sup>57</sup>. Cette question des critères scientifiques devant présider à la constitution et à l'exploitation des témoignages oraux domine les dernières réflexions de l'historienne qui plaide pour deux procédures indispensables, l'une dans le

53. Agnès Callu et Hervé Lemoine dispensent, depuis 2001, un cours-séminaire à l'Institut d'Études Politiques de Paris intitulé « Le Patrimoine sonore et audiovisuel français : une source critique pour l'histoire du temps présent ».

54. Les témoignages oraux « sont rassemblés hors de toute préoccupation médiatique, ce qui les différencie fondamentalement des archives radiophoniques et télévisuelles. [...] contrairement aux archives sonores et/ou audiovisuelles, dont la production systématique est induite organiquement par une activité publique ou privée, comme il en est de toutes les archives, ils ont leur finalité propre » (*ibid.*, p. 11).

55. « Les collections de témoignages oraux ne reposent pas en totalité sur un support oral. En effet, jusque dans les années 1980, qui ont rendu courant l'usage du magnétophone, les témoignages oraux consistent en des notes manuscrites prises sous la dictée du témoin ou des comptes rendus, voire des transcriptions, de conversations », (*Les « archives orales »*, *op. cit.*, pp. 10-11).

56. « L'accès aux témoignages oraux est pour le moins complexe. Il varie au gré de la législation et des contrats signés lors du dépôt ou de la donation des témoignages. La législation fait appel à trois textes principaux, celui qui protège la vie privée du citoyen (loi du 17 juil. 1970), celui qui régit le droit d'auteur (code de la propriété intellectuelle de 1992) et la loi sur les archives (du 3 janv. 1979) », (*ibid.*, p. 28).

57. *Ibid.*, p. 29.

cadre de la collecte qui exige un travail historien sur le témoin et le témoignage, l'autre dans celui de l'utilisation qui implique une confrontation du témoignage avec les autres sources requises pour la recherche et une réflexion sur le statut du témoin dans l'histoire. À cet égard, et bien que ces procédures ne soient pas approfondies, Georgette Elgey considère la création du statut des « archives orales » comme de nature à favoriser cette dimension scientifique indispensable, « une entreprise de légitimation des sources historiques du temps présent par rapport aux autres sources historiques » en d'autres termes.

Synthèse, bilan et propositions, telle est également la teneur de l'imposant ouvrage (neuf cents pages) qu'une autre spécialiste du témoignage oral, Florence Descamps, a récemment publié<sup>58</sup>. Préfacée par une pionnière des archives orales, Dominique Schnapper, cette somme considérable se veut aussi un manuel technique pour le recueil, la collecte et l'exploitation du témoignage oral.

### *L'histoire contemporaine en question*

Les historiens n'ont pas été en reste. Pour le vingtième anniversaire de la naissance de l'IHTP, de nombreux chercheurs furent réunis pour réfléchir à « L'histoire du temps présent, hier et aujourd'hui »<sup>59</sup>. La problématique du témoignage fut largement abordée et constitua même un axe qui traversa les contributions. Ce bilan d'historiens mit en lumière à la fois des convictions fortes, comme celle qui consiste à rejeter l'*oral history* pour ne défendre que la conception de « sources orales », et des hésitations durables, comme celle qui entoure le statut toujours mal défini du témoin<sup>60</sup> ou la place de la mémoire dans la construction de l'histoire contemporaine.

La question de l'histoire orale risque en tout cas d'être au cœur de tout mouvement de refondation historique. Mais l'initiative réside davantage, actuellement, dans l'intervention des philosophes qui, comme Paul Ricœur, ont su utiliser les apports majeurs des

58. Florence Descamps, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Comité pour l'histoire économique et financière, 2001.

59. Danièle Voldman, « Le témoignage dans l'histoire française du temps présent », *Bulletin de l'IHTP*, n° 75, 2000, pp. 41-54. Voir également, dans ce même numéro, les contributions de Pieter Lagrou (« De l'actualité de l'histoire du temps présent », pp. 10-22) et d'Henry Rousso (« L'histoire du temps présent, vingt ans après », pp. 23-40).

60. Pieter Lagrou juge ainsi sévèrement la tendance à l'« histoire orale mondaine » privilégiée par l'histoire politique française depuis les grands colloques (Léon Blum, Vichy), constatant qu'elle a entraîné des dérives assez comparables à celle de l'« histoire orale militante » (*oral history*) dont précisément les promoteurs voulaient s'écarter (*ibid.*, pp. 11-12). Les réflexions de Pierre Laborie sur la nécessaire définition ou redéfinition du témoin doivent être comprises à l'aune de ces tensions dans l'histoire du temps présent (*Les Français des années troubles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001).

sciences sociales pour réfléchir au rôle du témoin et au statut de la mémoire<sup>61</sup>, ou dans celle d'historiens spécialistes d'autres périodes, tels François Hartog et Jacques Revel<sup>62</sup>. La réflexion menée par Pierre Laborie fait figure, à cet égard, d'exception chez les contemporanéistes. Elle permet de comprendre les enjeux que constituent, pour les historiens, le témoignage oral et sa pratique. Celle-ci participe largement de la définition de leur « très contemporain ».

### *Le « très contemporain » de l'historien*

Affirmée depuis le milieu des années 1980, fortement recherchée puis devenue très problématique, l'ère du témoin<sup>63</sup> a bouleversé la voie d'accès au passé que constituent pour les historiens le témoignage oral et ses usages. Il s'agit aussi d'une entrée à l'histoire, à sa compréhension, à sa formulation. Il convient peut-être, comme ici très modestement, de tenter d'y réfléchir, de tenter d'éclairer ce qui contribue au « très contemporain » de l'historien. Cette expression de Pierre Laborie, « préférée à celle d'histoire du temps présent, communément admise », revendique beaucoup moins une norme temporelle qu'une interrogation sur l'idée même de contemporanéité<sup>64</sup>. Elle suppose de questionner les modes de construction historique du contemporain, dont la « problématique du témoignage, du rapport au témoin, à sa parole et à son statut »<sup>65</sup>. Celle-ci, loin en effet de n'être qu'une possibilité supplémentaire de connaissance pour l'histoire complémentaire, est aussi ce qui la met en question, ce qui la fait progresser.

61. Pour exemple, Renaud Dulong, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998.

62. François Hartog, « Le témoin et l'historien », *Gradhiva*, n° 27, 2000, pp. 1-14, et François Hartog et Jacques Revel (dir.), *Les Usages politiques du passé*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

63. Voir Annette Wieviorka, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon, 1998, et Carlo Ginzburg, « Just One Witness », in Saul Friedländer, *Probing the Limits of Representation. Nazism and the Final Solution*, Cambridge, Harvard University Press, 1992, pp. 82-96.

64. « Cette dénomination se réfère moins à la brièveté du temps écoulé entre l'événement et son étude, à l'unité de temps entre sujet et objet, qu'à l'idée de contemporanéité, à mes yeux plus ouverte aux adaptations que celle de temps présent, plus apte à prendre en compte les discontinuités du temps. Complémentarité à l'étude du passé proche, l'objet du très contemporain serait une réflexion sur les ressorts, les temporalités et les fondements de la contemporanéité, sur les usages du passé au présent – y compris ceux d'un passé relativement éloigné en train de resurgir – sur le poids des représentations du futur, des attentes, sur ce qui se façonne quand elles entrent dans la lecture du présent et les recompositions sélectives du passé », (Pierre Laborie, *Les Français des années troubles*, op. cit., p. 8).

65. *Ibid.*, p. 13.



## *La question de la mémoire*

La problématique du témoignage pose en premier lieu la question de la mémoire, qui n'est évidemment pas de l'histoire, mais que les historiens ne peuvent ignorer, comme ils ne peuvent ignorer la banalité des vies et la souffrance cachée bien qu'elles ne s'expriment pas à l'écrit et ou dans des discours travaillés. Les chercheurs peuvent porter leur regard vers ces mondes où se joue aussi le visage de l'humanité, ils peuvent en recueillir la mémoire. Ils peuvent, comme l'association Sida Mémoires qui regroupe les archives privées des malades<sup>66</sup>, donner une existence à des personnes qui ont mené un combat, qui ont vécu une exclusion ou qui sont allés vers la mort. Ce devoir d'archives ressemble aux hommages qui s'écrivent au lendemain d'une disparition, pour faire exister une vie qui s'arrête. Il s'agit cependant, pour les historiens, de savoir qu'ils n'écrivent pas l'histoire; ils la rendent seulement possible. Ils sont devenus archivistes parce qu'ils sont historiens. Or, ce qui est fait avec des archives privées peut être aussi réalisé avec des archives orales. Elles impliquent des investissements et des moyens supplémentaires, mais elles disent différemment la présence des personnes à travers leurs mots, leur voix, leur temps. Ces archives appartiennent aux historiens et à ceux qui désirent simplement les entendre pour connaître, non pas l'histoire, mais des mémoires. Il est important que les uns comme les autres sachent que ce devoir d'archives ne pèse pas sur l'histoire. Elle libère au contraire les historiens du poids de la mémoire en acceptant de la conserver, comme des archivistes pourraient eux-mêmes le faire. Pour que l'histoire n'entre plus en conflit avec la mémoire, il est nécessaire que l'historien pense celle-ci comme une source à part entière, comme une donnée du mouvement social. Cette distinction suppose de réinventer les formes de présentation des témoignages (dans les ouvrages à caractère historique notamment), et de rencontrer avec les témoins (dans les colloques par exemple).

## *Le statut du témoin*

Cette problématique interroge nécessairement le statut du témoin. Celui-ci a une existence propre, une parole autonome, une présence indépendante<sup>67</sup>. Il ne menace ni l'histoire, ni l'historien, dès lors que celui-ci a décidé que le témoin témoigne et que son témoignage est une source dont la vérité réside autant dans la véracité de la mémoire transmise que dans l'expression même de cette mémoire. Faire de l'« histoire orale », produire des « sources orales » ou collecter des « archives orales » ne constituent pas seule-

66. Philippe Artières, Gilles Cugnon, « Sida-Mémoires. Naissance d'un fonds d'archives autobiographiques », *Genesis*, n° 16, 2001, pp. 205-208. Conservés à l'Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), ces documents seront consultables, sous conditions, à partir de janvier 2002. La présidente de Sida-mémoires est l'historienne Michelle Perrot.

67. René Dulong, *Le Témoin oculaire...*, *op. cit.*

ment un exercice de connaissance du passé, mais également une forme d'expérience du présent. En ce sens, il s'agit bien, comme le défend Pierre Laborie, du « très contemporain » de l'historien. Cette dimension présente de la recherche est une donnée fondamentale en histoire, mais elle est rarement pensée comme telle. L'appel au témoin et à sa mémoire introduit cette dimension au cœur de l'activité. S'y soustraire, c'est entrer dans le conflit ou devenir historiographe.

### *Le sens de l'histoire*

La problématique du témoignage envisage enfin le sens de l'histoire. L'histoire contemporaine a conquis grâce à son emploi un impact social déterminant, accompagné de renouvellements méthodologiques non moins décisifs. Elle a conquis un langage en même temps qu'un public. La demande sociale pèse de manière croissante sur la fabrique de l'histoire. Le recours aux témoignages et la publication de mémoires constituent un moyen, pour les historiens, de faire l'histoire « vivante » qui rencontre un large public et qui assure la rentabilité commerciale des collections scientifiques. L'histoire s'est rapprochée de la mémoire, mais sans nécessairement formuler les termes de la relation. Si bien qu'en de nombreux cas, la mémoire a pu s'inscrire comme une vérité de l'histoire, alors que le défi consistait au contraire à convaincre la société que l'histoire pouvait être un langage commun. Cette situation explique les phénomènes de confusion, de tension, d'affrontement même, qui polarisent, depuis le milieu des années 1980, l'espace public et national sur plusieurs traumatismes présents du passé, à commencer par le temps de Vichy, de la collaboration et de la déportation.

La judiciarisation de la vérité historique, apparue en France en 1987 avec le procès de Klaus Barbie, a renforcé la demande sociale pour l'histoire contemporaine. Elle a accru d'autant les difficultés des historiens pour y répondre. Le passage par la mémoire écrite et le témoignage oral a donné à l'histoire contemporaine un mode d'expression sociale. Mais, en choisissant, pour exister, de s'incarner dans le vivant, l'histoire contemporaine s'est dans une certaine mesure empêchée de progresser en tant que savoir scientifique et mode d'écriture. Elle doit revenir vers la mémoire comme archive, comme source, comme symptôme. Elle doit pleinement considérer le besoin de mémoire et la recherche de reconnaissance vécus par les témoins comme un fait social qui peut lui aussi être étudié.

Cette présence du témoin n'est pas une menace pour les historiens qui doivent précisément étudier, à l'instar des philosophes ou des anthropologues, ce désir d'exister. En leur accordant une existence, il devient possible de distinguer la mémoire de l'histoire, grâce à un travail d'éclaircissement de la parole recueillie, d'architecture des sources vivantes et d'écriture du sens historique. La mémoire est le récit d'une histoire qui participe de la fabrique de l'histoire, mais qui ne se confond pas avec elle. Afin de fonder cette distance de l'historien, il apparaît nécessaire de réfléchir à l'oralité elle-même et d'inté-

grer cette analyse dans de nouveaux usages de la mémoire. C'est, en définitive, l'histoire tout entière qui est transformée par cette forme vivante de relation avec le matériau de la recherche. L'historien doit en tirer toutes les conséquences, particulièrement en histoire du « temps présent » qui s'est construite en partie sur l'expérience du témoignage oral<sup>68</sup>.

### *Une épreuve*

Le témoignage oral est donc devenu, à tous les sens du terme, une épreuve pour l'historien du contemporain<sup>69</sup>. Cette place désormais centrale découle très largement de la découverte par l'historien que la pratique orale, qu'elle que soit le nom qui la désigne, est une expérience d'archives, de recherche et d'écriture à part entière, et plus seulement des techniques, des promesses, des influences ou des héritages, même prestigieux. Elle est bien plus encore, puisqu'elle crée une relation nouvelle entre le chercheur et son matériau, des sources qui lui parlent, qui l'interrogent, qui le troublent, comme le document peut aussi le faire. La pratique orale restaure la source dans toute son importance, dans toute sa présence. Entre témoin et témoignage, la parole devient encombrante, mais indispensable. L'historien éprouve devant la mémoire vivante qu'il recueille sa propre relation à l'histoire, à sa raison, à sa méthode. Elle lui donne à voir et à revoir toutes les sources, y compris les plus classiques, avec un regard transformé qui demande au document de « parler »<sup>70</sup>. Il arrive aussi que dans la collecte de la mémoire des personnes, la personne devienne plus importante que la mémoire, l'oralité plus précieuse que le texte. Qu'y a-t-il derrière les mots recueillis, les vies entendues ? D'autres mots, d'autres vies ? Et des visages aussi, des regards, des silences, qui appartiennent au témoignage et que l'historien, désormais, doit reconnaître et voir. Les moyens techniques comme l'intuition du chercheur plaident pour un élargissement du témoignage, où la parole retrouverait la personne, où l'histoire comprendrait l'altérité des êtres<sup>71</sup>. ■

68. La problématique du témoin et du témoignage, questionnée par Pierre Laborie (*Les Français des années troubles, op. cit.*), occupe une place importante dans le bilan, « vingt après », proposé par l'IHTP en 2000 : « L'Histoire du temps présent, hier et aujourd'hui », *Bulletin de l'IHTP*, n° 75, 2000, pp. 8-76 (voir, en particulier, les contributions de Peter Lagrou, Henry Rousso et Danièle Voldman).

69. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, et « Les historiens et le travail de mémoire », *Esprit*, n° 266-267, 2000, pp. 6-189.

70. Certains des ouvrages d'Arlette Farge reposent sur cette recherche de parole du document écrit, notamment *Le Cours ordinaire des choses dans la cité du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1994.

71. Virginie Linhart, qui a réalisé un ouvrage d'entretiens sur les *Vies d'établis (Volontaires pour l'usine)*, Paris, Le Seuil, 1994), défend cette dimension de l'image vivante dans le recueil des témoignages. L'historien ne serait plus seulement accompagné de son magnétophone, mais également de sa caméra.